



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 28 juillet 2005
N° CERTA-2005-AVI-286

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans Sophos Antivirus

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2005-AVI-286>

Gestion du document

Référence	CERTA-2005-AVI-286
Titre	Vulnérabilité dans Sophos Antivirus
Date de la première version	28 juillet 2005
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Sophos #3409 du 27 juillet 2005
Pièce(s) jointe(s)	

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Exécution de code arbitraire.

2 Systèmes affectés

- Sophos Anti-virus 3.x ;
- Sophos Anti-virus 4.x.

3 Description

Une vulnérabilité de type débordement de mémoire permet à un utilisateur distant mal intentionné d'exécuter du code arbitraire, au moyen d'un fichier malicieusement constitué.

4 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

5 Documentation

- Site Internet de l'éditeur :
<http://www.sophos.com>
- Bulletin de sécurité Sophos #3409 du 27 juillet 2005 :
<http://www.sophos.com/support/knowledgebase/article/3409.html>

Gestion détaillée du document

28 juillet 2005 version initiale.